

BATAILLE Jean yves (INFRA/PSIG MOM AUV)

De: BATAILLE Jean yves (INFRA/PSIG MOM AUV)
Envoyé: jeudi 23 mai 2013 15:17
À: CHARDERON Françoise (INFRA/PSIG MOM AUV); GAMET Richard (INFRA/PSIGR-SE-PRI-CF); ANNETON François (INFRA/TP SE/INFRAPOLE-AN/IT)
Objet: Confortement des berges de l'Alagnon - Travaux 2014 - Zones 8/9 - 17 - 52 - Autorisation d'occupation temporaire
Pièces jointes: Zone 52 Autorisation M ROCHE Pk 372+ 860 PEYRUSSE.pdf; Zone 8-9 Autorisation Mlle QUEILLE Pk 364+711 JOURSAC.pdf; Zone 17 Autorisation Exploitant M ROUSSET Pk 367+320 FERRIERE.pdf

Sulvi:	Destinataire	Lire
	CHARDERON Françoise (INFRA/PSIG MOM AUV)	Lu : 23/05/2013 16:24
	GAMET Richard (INFRA/PSIGR-SE-PRI-CF)	
	ANNETON François (INFRA/TP SE/INFRAPOLE-AN/IT)	

Bonjour,

Vous trouverez ci joint les accords donnés par les propriétaires ou exploitant pour les occupations temporaires nécessaires à la création des pistes accès et des zones de stockage dans le cadre des travaux mentionnés en objet.

Les réserves exprimées sont les suivantes:

- constat d'huissier avant et après travaux
- remise en état des lieux à l'identique (y compris réensemencement des zones détériorées)
- début des travaux après les fenaisons (mi juin environ)

Zones 8-9 - PK 364+711 à 365+081:

Propriétaire et exploitant : Mlle Marie Odile QUEILLE
La Choulou
15170 CELLES
Tél. 04 71 20 54 64

Parcelles empruntées sur la commune de JOURSSAC:
ZI 73 et ZI 75 pour la piste
ZK 27 pour le stockage (sur l'autre rive de l'Alagnon).

Zone 17 - PK 367+320 à 367+480:

Exploitant: M. Jacques ROUSSET
Le Vialard
15170 JOURSAC
Tél. 04 71 20 51 30

Parcelles empruntée sur la commune de FERRIERES SAINT MARY:
B 871 et B 872

Zone 52 - PK 372+860 à 373+050

Propriétaire : M. Roger ROCHE
Gromières
15170 PEYRUSSE
Tél. 04 71 73 61 72

Parcelles empruntées sur la commune de PEYRUSSE:
AB 132

JEAN-YVES BATAILLE

29/05/2013

SNCF INFRA
DIRECTION PROJETS SYSTEME INGENIERIE
POLE MAITRISE D'OUVRAGE MANDATEE RHONE-ALPES AUVERGNE NIVERNAIS
72, Avenue des Paulines
69038 CLERMONT-FERRAND - CRT CLERMONT-FERRAND
TEL. : + 33 (0)4 73 99 76 94 - FAX : + 33 (0)4 73 99 80 30
jean-yves.bataille@sncf.fr



Vu le 28/03/2013 avec M. Roche : OK avec
le propriétaire doit en prendre à l'empoiement.
(dya fait dya >= 15 ans)

(Mme ANNE BESSAIRE
Narcelle)

Monsieur ROCHE Roger
Gromières
15170 PEYRUSSE

(entre fermiers et Notaire)

OBJET : Plan rail Auvergne 2014 – Confortement des berges de l'Alagnon
Ligne de Figeac à Arvant – PK 372+860 à 373+050
Commune de PEYRUSSE

CLERMONT-FERRAND, le 02 avril 2013

Monsieur,

La SNCF prévoit de réaliser en 2014 le confortement des berges de l'Alagnon le long du remblai ferroviaire au lieu dit « Prat Grand » sur la commune de Peyrusse.

Les travaux envisagés, d'une durée de 4 mois environ entre juin et septembre 2014, nécessitent l'aménagement d'une piste de chantier temporaire entre la route nationale 122 et l'Alagnon, et d'une zone de stockage de 500 m² environ comme indiqué sur le plan joint.

En tant que propriétaire de la parcelle mentionnée au cadastre sous les références suivantes :

Section AB – Parcelle n° 132

j'ai l'honneur de solliciter votre accord pour l'occupation temporaire des emprises nécessaires à la réalisation de la piste de chantier et de la zone de stockage.

La SNCF s'engage à remettre en état les lieux à l'issue du chantier.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour vous rencontrer sur le site si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'assistant du Directeur d'Opération Délégué,

Jean Yves BATAILLE

PJ : Plan de principe de la piste provisoire



SNCF INFRA
DIRECTION PROJETS SYSTEME INGENIERIE
POLE MAITRISE D'OUVRAGE MANDATEE RHONE-ALPES AUVERGNE NIVERNAIS
72, Avenue des Paulines
69038 CLERMONT-FERRAND - CRT CLERMONT-FERRAND
TEL : + 33 (0)4 73 99 76 94 - FAX : + 33 (0)4 73 99 80 30
jean-yves.bataille@sncf.fr



*Vu par téléph. le 10/04 : Pas d'objection de
propriété - VS du Bois de Jura pour le forage.*

Monsieur ROUSSET Jacques
Le Viallard
15170 JOURSAC

Wgh : 0471 205130

(Propriété A. Guillard Joursac) -

OBJET : Plan rail Auvergne 2014 – Confortement des berges de l'Alagnon
Ligne de Figeac à Arvant – PK 367+320 à 367+480
Commune de FERRIERES SAINT MARY

CLERMONT-FERRAND, le 10 AVRIL 2013

Monsieur,

La SNCF prévoit de réaliser en 2014 le confortement des berges de l'Alagnon le long du remblai ferroviaire au lieu dit « Charort » sur la commune de Ferrières Saint Mary.

Les travaux envisagés, d'une durée de 4 mois environ entre juin et septembre 2014, nécessitent l'aménagement d'une piste de chantier temporaire entre la route nationale 122 et l'Alagnon et d'une zone de stockage de 500 m² environ comme indiqué sur le plan joint.

En tant qu'exploitant des parcelles mentionnées au cadastre sous les références suivantes :

Section B – Parcelles n° 871 et 872

J'ai l'honneur de solliciter votre accord pour l'occupation temporaire des emprises nécessaires à la réalisation de la piste de chantier et de la zone de stockage.

La SNCF s'engage à remettre en état les lieux à l'issue des travaux.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour vous rencontrer sur le site si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'assistant du Directeur d'Opération Délégué,

Jean Yves BATAILLE

PJ : Plan de principe de la piste provisoire



SNCF INFRA
DIRECTION PROJETS SYSTEME INGENIERIE
POLE MAITRISE D'OUVRAGE MANDATEE RHONE-ALPES AUVERGNE HIVERNAIS
72, Avenue des Paulines
69036 CLERMONT-FERRAND - CRT CLERMONT-FERRAND
TEL. : + 33 (0)4 73 99 76 94 - FAX : + 33 (0)4 73 99 80 30
jean-yves.bataille@sncf.fr



Madame Marie QUEILLE
La Choulou
15170 CELLES

OBJET : Plan rail Auvergne 2014 – Confortement des berges de l'Alagnon
Ligne de Figeac à Arvant – PK 364+711 à 365+081
Commune de JOURSAC

CLERMONT-FERRAND, le 02 mai 2013

Madame,

En complément à mon courrier du 02/04/2013, veuillez trouver ci-joint un nouveau plan de la piste de chantier nécessaire à la réalisation des travaux de confortement des berges de l'Alagnon, d'une durée de 4 mois environ, prévus par la SNCF entre juin et septembre 2014.

Ce plan tient compte des observations émises lors de notre entrevue sur le site du 30/04/2013.

En tant que propriétaire des parcelles mentionnées au cadastre sous les références suivantes :

Section ZI – Parcelles n° 74 et 75
Section C – Parcelles n° 1273 et 1274

J'ai l'honneur de solliciter votre accord pour l'occupation temporaire des emprises nécessaires à la création de la piste de chantier.

Un constat contradictoire des lieux avant et après travaux sera réalisé, et la SNCF s'engage à remettre en état les lieux à l'issue des travaux.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'assistant du Directeur d'Opération Délégué,

Jean Yves BATAILLE

PJ : Plan de principe de la piste provisoire



Le chantan, le 18 mai 2013

M^{lle} QUEILLE N. Odile
Le chantan
15170 celles

SNCF
Pôle Nautisme et aménagement Mandats
72 Avenue des Paulines
63038 Clermont-Ferrand.

Monsieur.

Je vous écrit par vos données ma réponse.
A la suite de votre courriers, et notre rencontre sur le terrain le 30 Avril 2013.

Je vous laisse entrer dans mes parcelles 2173 et 2175 (Pont de la pinatelle) sur SOUSSAC par la piste de chantan, et puis la parcelle 2527 (La route) sur la Commune de SOUSSAC par la zone Stockage.

- Mais par contre je voudrais en compte-rendu de l'heissier, des lieux avant et après des travaux sur mes parcelles, avant le jour du chantan.

- Et que vous remettiez en état les lieux à l'issue des travaux (Propre. clôture - etc - -).

*Attention, il y a des erreurs sur les courriers, le 2 Avril et 2 Mai 2013.

Par la sections 2174 non, mais 2173
et puis sections c parcelles N° 1273 et 1273, ce 2527 (A Vou).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Département :
CANTAL

Commune :
JOURSAC

Section : ZI
Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 19/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : Lambert III
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

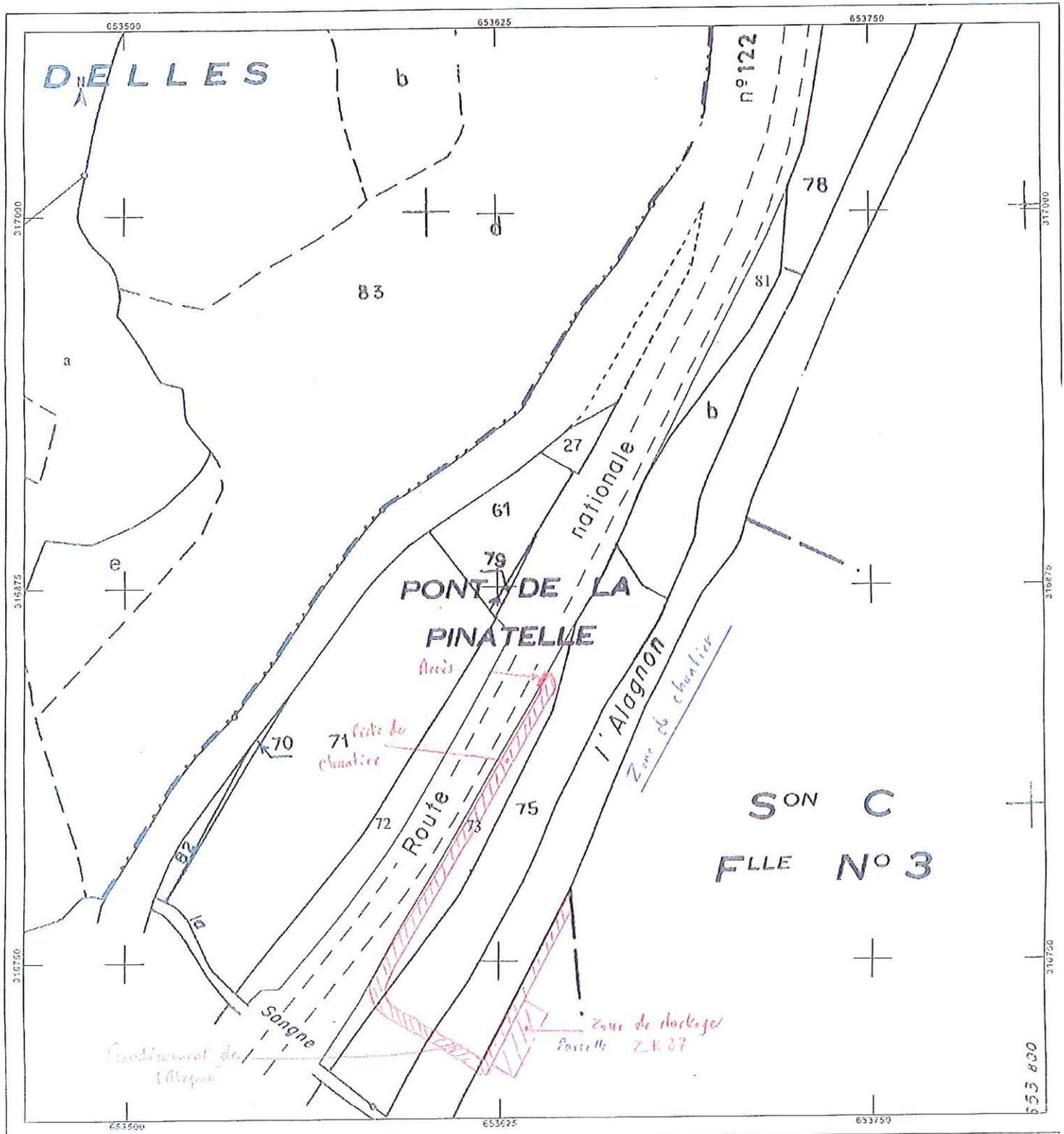
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

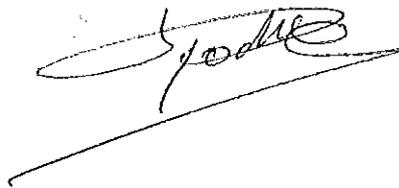


à Fromière le 12 AVRIL 2013

Monsieur

Je soussigné, Monsieur Roche Roger
demeurant à Fromière 15170. Préfusse
autorise la SIVCF à occuper la
Parcelle N°132, pour les travaux envisagés

Veuillez agréer, Monsieur, mes
sincères salutations distinguées.



Département :
CANTAL

Commune :
PEYRUSSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

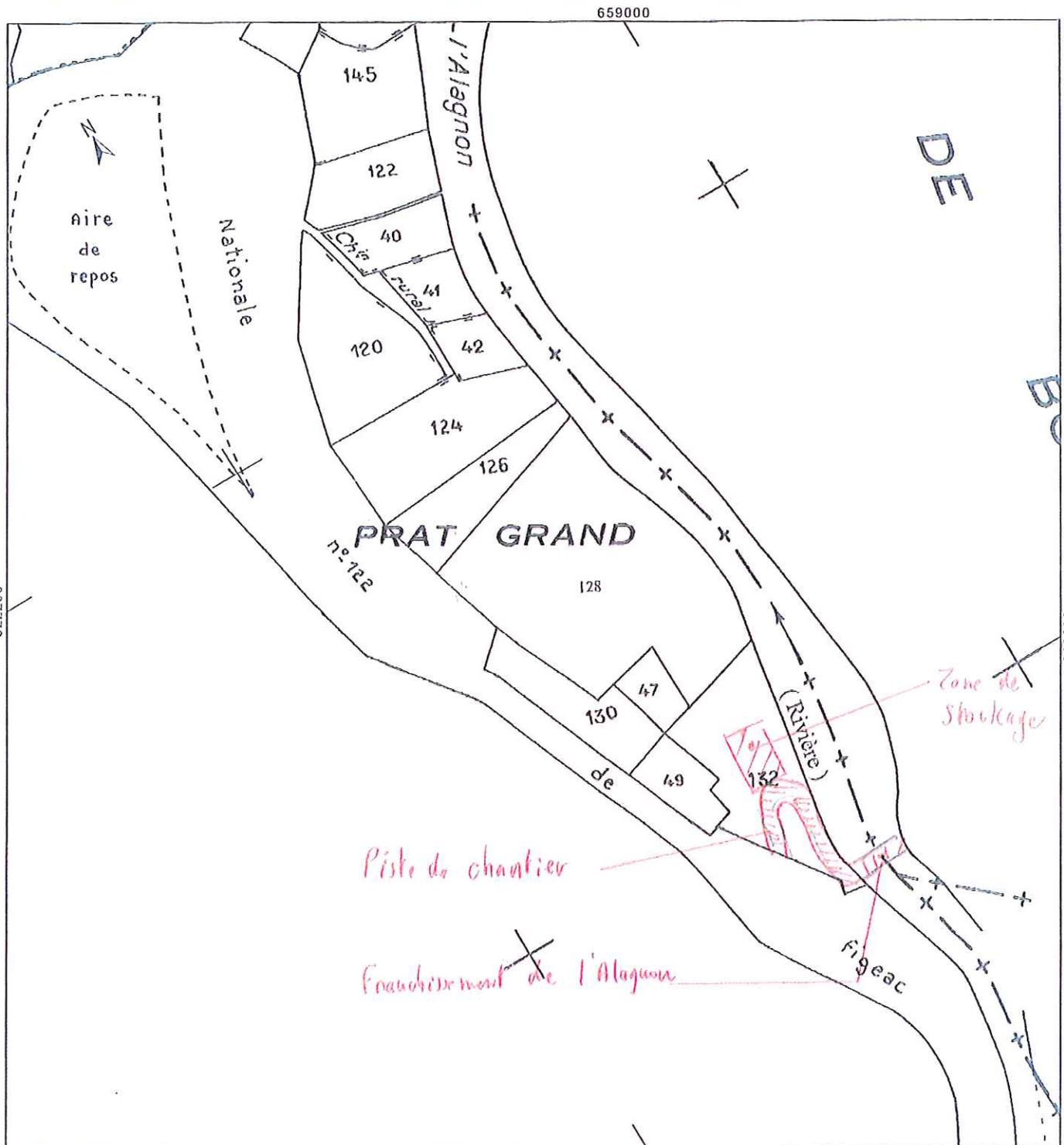
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : Lambert III
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Le Vialard, le 29 avril 2014

M Jacques ROUSSET
Le Vialard
15170 JOURSAC

A l'attention de M. Jean Yves BATAILLE

Objet : Travaux de confortement des berges de l'Allagon

Monsieur Bataille,

Suite à notre conversation téléphonique et votre courrier du 10 avril 2013, je vous confirme donner mon autorisation pour aménager une piste temporaire et une zone de stockage entre la RN 122 et l'Allagnon, sur les parcelles 871 et 872 que j'exploite, sous la condition que les travaux ne commencent pas avant la première coupe des fenaisons (aux environs du 15 juin selon la météo).

Afin de régler tous les détails je souhaite rencontrer sur place le maitre d'œuvre et /ou le responsable du chantier avant le début des travaux.

Dans l'attente de vos disponibilités pour fixer cette rencontre,
Recevez, monsieur Bataille, mes cordiales salutations.

M. Jacques ROUSSET :



Département :
CANTAL

Commune :
FERRIERES-SAINT-MARY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 19/03/2013
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

